

# BRUXELLES PATRIMOINES

Avril 2016 | N° 18

Dossier **LES HÔTELS COMMUNAUX**

Varia **BRUCIEL**

# STYLE ET CONCOURS D'ARCHITECTURE

## UN PROJET ROMANO-BYZANTIN POUR MOLENBEEK-SAINT-JEAN

**CHRISTIAN SPAPENS**

ARCHITECTE-URBANISTE, DIRECTEUR ASBL CIDEP (CENTRE D'INFORMATION,  
DE DOCUMENTATION ET D'ÉTUDE DU PATRIMOINE)



Projet d'une nouvelle maison communale pour Molenbeek-Saint-Jean, architecte Frédéric Van der Rit, 15 novembre 1847. Lithographie au trait, dimensions originales 255 x 352 mm (© CIDEP).

Au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune de Molenbeek-Saint-Jean connaît une importante et constante croissance démographique<sup>1</sup>. De sorte qu'en 1845, les édiles communaux décident d'édifier une nouvelle maison communale. Disposant d'un terrain donné<sup>2</sup> par l'Administration des Hospices de Bruxelles et situé à front de la future place de l'hippodrome (actuelle place de la Duchesse de Brabant), l'administration communale lance un premier concours, qui avorte pour raison d'insuffisance budgétaire.

En octobre 1847, le conseil communal décide de mettre en concurrence les architectes Louis Spaak<sup>3</sup> et Jean-Frédéric Van der Rit<sup>4</sup>, sur base d'un programme architectural minutieusement établi<sup>5</sup>. Les projets à soumettre doivent être « d'architecture byzantine ou gothique » et peuvent, pour autant que le budget dévolu soit respecté, « comporter des parties artistiques, telles que tours, flèches, portiques, galeries, ornements, etc. ». Ce souci esthétique intègre une dimension véritablement urbaine dans la mesure où le conseil communal prend soin de préciser que « l'artiste qui présenterait un projet de façade pour les maisons de la place concordant avec celui de la maison communale aurait également un titre à être préféré ». De manière classique, le règlement de ce concours restreint prescrit, outre le programme étage par étage, également le type de documents à remettre (devis estimatif, plans, coupe, façades), leur échelle (0<sup>m</sup>015 par mètre) ainsi que le délai de remise qui apparaît, tout aussi classiquement, très court : moins de quarante jours calendriers.

C'est le projet de Van der Rit qui est choisi. Il ne sera toutefois pas réalisé, les autorités molenbeekoises se montrant in fine réticentes à retirer du centre historique de la commune

le symbole même de la proximité citoyenne. Il en reste notamment le rapport qu'avait joint Van der Rit à son projet. Ses aspects symboliques, précisément, nous semblent mériter d'être repris ici en tant qu'ils explicitent, avec emphase, la façade reproduite.

« Je me suis, Messieurs, reporté vers ces temps où la société féodale, lasse d'un régime administratif arbitraire, parvint à obtenir ses **franchises**. Cette belle époque est celle de l'établissement des **communes**. Dans l'histoire de l'art elle est signalée par l'apparition d'un type architectural nouveau qui vint brusquement détrôner le style roman, dont l'austérité ne pouvait convenir à des hommes régénérés sous l'égide des libertés communales. Certes, c'est une belle époque à rappeler dans un monument public, dans un édifice destiné à être le siège de la magistrature communale. Ces créneaux, ces tours et ces meurtrières, jadis éléments de la puissance brutale et matérielle, ne sont plus aujourd'hui qu'un symbole de la force morale dont l'esprit de nos institutions revêt les magistrats et les fonctionnaires.

Le style qui régit l'ensemble de la nouvelle maison communale appartient à l'espèce que l'on désigne communément en archéologie, mais à tort, sous les noms de **byzantin**, de **roman** ou de **mystique**. A vrai dire, il eut pour types générateurs et l'art de Byzance et l'art latin ; mais, modifié en Lombardie au X<sup>e</sup> siècle par les maîtres des écoles de Venise, il pénétra en Occident où il se transforma en plusieurs types spéciaux. Chacun de ces types acquit ainsi un **caractère national**, selon les localités où il fut mis en vigueur.

Le mot de **romano-byzantin** me paraît être la véritable dénomination qu'il faudra donner au style dont je me suis servi ; son type national est lotharingien, parce que les monuments dans lesquels ce type se reproduit le plus particulièrement avec les mêmes

caractères se trouvent disséminés sur le sol de l'ancien duché de Lothier dans lequel la Belgique était comprise. Pour la composition de mon projet, je n'ai nullement cherché à reproduire d'une manière servile les éléments architecturaux des édifices anciens ; seulement, j'ai défini les caractères généraux, je les ai groupés à l'état de système, ou plutôt, je les ai élevés à l'état d'ordre et j'en ai fait l'application en masse, bien pénétré que le rigorisme du puriste ne peut s'étendre au-delà des détails et groupes ; quant à l'ensemble, il doit révéler le caractère de son époque.

Le caractère du XIX<sup>e</sup> siècle doit être dominé par le cachet des idées contemporaines. Telle est, du reste, l'opinion des hommes les plus compétents dans les sciences archéologiques et iconographiques, et telle a toujours été ma manière de voir. D'ailleurs, rien ne serait plus anormal que la tolérance de ces anachronismes flagrants qui tôt ou tard finiraient par jeter la perturbation dans une science qui a déjà rendu de si grands services aux sciences historiques. »<sup>6</sup>

## NOTES

1. 1.632 habitants en 1806, 1.845 en 1816, 4.142 en 1830, 12.065 en 1846.
2. Ce don n'était évidemment pas exempt d'arrière-pensées spéculatives attisées par les grandioses visées développées alors par l'inspecteur voyer Charles Vander Straeten. Sur ce projet, développé dès 1837, et approuvé par arrêté royal en 1842, voir notamment *Établissement d'un champ de manœuvres et d'un hippodrome à proximité de Bruxelles. Rapport de l'inspecteur voyer dans les faubourgs et autres documents officiels, Bruxelles, 1846.*
3. Bruxelles 1804 – Bruxelles 1893.
4. Bruxelles 1823 – Molenbeek-Saint-Jean 1882.
5. Publié partiellement dans *La Belgique communale, revue des intérêts communaux*, février 1848, col. 256.
6. *La Belgique communale*, o.c., col. 239. La graphie est ici respectée et les gras reprennent les mots mis en évidence par Van der Rit lui-même.

---

## COLOPHON

### COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,  
Paula Dumont, Murielle Lesecque,  
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen,  
et Anne-Sophie Walazyc (avec la  
collaboration d'Olivia Bassem).

### RÉDACTION FINALE

Stéphane Demeter

### SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

### COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

### COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes

### AUTEURS / COLLABORATION

#### RÉDACTIONNELLE

Coffi Barboza, Michel Debeule,  
Paula Dumont, Michèle Herla,  
Harry Lelièvre, Géry Leloutre,  
Cécile Mairy, Benoît Mihail,  
Cecilia Paredes, Barbara Pecheur,  
Roose Partners Architects,  
Christian Spapens, Brigitte Vander  
Bruggen, Barbara Van der Wee,  
Manja Vanhaelen, Tom Verhofstadt.

### TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

### RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

### GRAPHISME

The Crew Communication

### IMPRESSION

IPM Printing sa

### DIFFUSION ET GESTION

#### DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,  
Brigitte Vander Bruggen.  
bpeb@sprb.irisnet.be

### REMERCIEMENTS

Françoise Boelens, Ralf Boswell,  
Philippe Charlier, Julie Coppens,  
Farba Diop, Stéphane Duquesne,  
Alice Gérard, Philippe de Gobert,  
Alfred de Ville de Goyet,  
Anne-Cécile Maréchal, Marc Villeirs.

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général  
de Bruxelles Développement urbain de la  
Région de Bruxelles-Capitale, CCN  
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la  
responsabilité de leur auteur. Tout droit  
de reproduction, traduction et adaptation  
réservé.

### CONTACT

Direction des Monuments et Sites – Cellule  
Sensibilisation  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.  
<http://www.monument.irisnet.be>  
[aatl.monuments@sprb.irisnet.be](mailto:aatl.monuments@sprb.irisnet.be)

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la  
recherche des ayants droit, les éventuels  
bénéficiaires n'ayant pas été contactés  
sont priés de se manifester auprès de  
la Direction des Monuments et Sites  
de la Région de Bruxelles-Capitale.

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume  
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles  
CDBDU – Centre de Documentation de  
Bruxelles Développement urbain  
CIDEP – Centre d'Information, de  
Documentation et d'Etude du Patrimoine  
DMS – Direction des Monuments et Sites  
KBR – Bibliothèque royale de Belgique  
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het  
Kunstpatrimonium / Institut royal du  
Patrimoine artistique  
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire  
SPRB – Service public régional de  
Bruxelles  
ULB – Université libre de Bruxelles

### ISSN

2034-578X

### DÉPÔT LÉGAL

D/2016/6860/010

Dit tijdschrift verschijnt ook  
in het Nederlands onder de titel  
« Erfgoed Brussel ».